



Disponibilité pour convenance personnel et arrêt maladie

Par **Tounsi Jocelyne**, le **14/08/2017 à 14:40**

Bonjour à tous,

Suite à une demande de disponibilité pour convenance personnelle prise depuis 5 ans et qui doit se terminer le 23 Septembre 2017, j'ai dû reporter ma reprise par lettre en R.A.R. au bureau du personnel pour une période de 6 mois pour la raison suivante :

J'ai été contrainte de me rendre chez mon médecin milieu juin pour ennui de santé et m'a prescrit une IRM cérébrale. N'ayant pas pu obtenir de R.V. avant le 24 Août, il a fallu que je reporte ma dispo.

Je ne suis pas sûre d'avoir bien fait mais il fallait que je fasse vite car si aucune démarche n'avait pas été faite 2 mois avant la date de reprise, j'étais obligée de reprendre peu importe le motif sous peine de radiation.

J'aimerais avoir votre avis relatif à ma démarche.

Merci pour toute l'aide apportée.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **14/08/2017 à 16:06**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes sous contrat de travail de droit privé ou sous statut de droit public et suivant quelles dispositions est gérée la demande de disponibilité, si une prolongation est possible...

Par **Tounsi Jocelyne**, le **14/08/2017 à 17:03**

Bonjour,

Ce que je peux vous dire, c'est que je dépends de la Fonction Publique Hospitalière. J'ai reçu du bureau du personnel l'accord pour un renouvellement de 6 mois (jusqu'au 23 Mars 2017).

Merci pour votre intérêt.

Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **14/08/2017** à **17:22**

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **Tounsi Jocelyne**, le **14/08/2017** à **17:27**

Bonjour,
Je vous remercie beaucoup pour votre aide.
Je vais suivre votre conseil.
Bonne journée.
Cordialement.